

**Compte rendu sommaire
de la réunion du Conseil Municipal du 21 Avril 2016**

L'an deux mil seize, le vingt et un AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 15 Avril 2016

PRESENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, MAUME Simone, PROUX Manuel, PUAUD Hélène, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSEES : GAUTRON Julien

Secrétaire de séance : PROUX Manuel

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 21 Avril 2016, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Manuel PROUX,
- approuvé les comptes-rendus du 10 mars 2016 et du 31 Mars 2016.

1. Avis du Conseil Municipal sur la demande présentée par la Société Ferme Eolienne BOURNEZEAU pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la Commune de Bournezeau

- Emis un avis favorable en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploiter un parc éolien sur la Commune de Bournezeau tout en regrettant l'impact visuel dommageable sur la vallée du Lay.

2. Passation d'une Convention d'assistance technique de voirie avec l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée pour les travaux de voirie 2016

- Accepté la mission d'assistance technique de voirie relative aux travaux de voirie 2016 à confier à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée,
- Approuvé la convention d'assistance technique de voirie correspondante pour un montant de 4 200 € HT,
- Autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique et à signer les éventuels avenants pouvant résulter de son exécution,
- Donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention,
- Décidé que les dépenses correspondantes seront engagées à l'article 2151.

3. Schéma départemental de coopération intercommunale :

➤ **Avis du Conseil Municipal sur le projet du périmètre par fusion des Communautés de Communes du Pays né de la mer, du Pays de Sainte Herminie, des Isles du Marais poitevin et du Pays Mareuillais suite à l'Arrêté Préfectoral n° 2016-DRCTAJ/3-101 du 5/04/2016**

- Décidé de reporter la question lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

4. Avis du Conseil Municipal sur les devis à engager.

- Donné un avis sur le choix des entreprises à retenir pour les différents travaux engagés sur les bâtiments communaux.

Fait à la Réorthe, le 22 Avril 2016

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

